

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	20/01/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	03/02/2023

OBJET :**Etat annuel des indemnités des élus****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST
procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Ginette MOSTACHI, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Fabien VALERO, M. Eric MONTOYA, M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alain BLANC, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles applicables aux collectivités et à leurs groupements parmi lesquelles la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Cet état doit présenter les indemnités de toute nature que perçoivent les élus locaux siégeant au conseil au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en tant qu'élus local :

- en tant qu' élu en leur sein ;
- au sein de tout syndicat mixte composé de communes et d'EPCI ou exclusivement d'EPCI, de tout syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public, pôle métropolitain et pôle d'équilibre territorial et rural ;
- au sein de sociétés d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et leurs filiales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant l'obligation d'établir un état annuel présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal,

Décision :

Il est proposé, sur avis de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines et de la Commission des Finances réunies le 18 janvier 2023 :

Article unique : de prendre acte de l'état annuel des indemnités versées aux élus locaux qui lui a été présenté.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 31

- CONTRE : 6


Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER

La Conseillère Municipale Déléguée



Christiane BAR

Le Secrétaire de Séance



Alain BLANC

Transmis en Préfecture le : 03 FEV. 2023

Affiché ou publié le :

03 FEV. 2023

Etat des indemnités des élus

Année 2022

Civilité	Prénom	Nom	Déclaration montant annuel élu communal	Formation	Frais de déplacement	Syndicat mixte	Société d'Economie Mixte
Mme	Marie-José	ALLEMAND	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Catherine	ASSO	18 397,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Cédryc	AUGUSTE	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Christiane	BAR	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Françoise	BERNERD	18 397,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Michel	BILLAUD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Alain	BLANC	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Martine	BOUCHARDY	18 397,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Claude	BOUTRON	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	369,54 € Frais de déplacement	0,00 €
M.	Jean-Louis	BROCHIER	2 429,10	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Pimprenelle	BUTZBACH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Sabrina	CAL	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Evelyne	COLONNA	8 647,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Elie	CORDIER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Isabelle	DAVID	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Roger	DIDIER	51 773,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Françoise	DUSSERRE	18 397,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Zoubida	EYRAUD-YAAGOUB	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Solène	FOREST	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Mélissa	FOULQUE	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Pauline	FRABOULET	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Daniel	GALLAND	18 397,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Eric	GARCIN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Richard	GAZIGUIAN	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Nicolas	GEIGER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Chiara	GENTY	8 647,86 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Maryvonne	GRENIER	18 397,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Charlotte	KUENTZ	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Rolande	LESBROS	28 213,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Jean-Pierre	MARTIN	18 397,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Jérôme	MAZET	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Vincent	MEDILI	18 397,44 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Eric	MONTOYA	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Ginette	MOSTACHI	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Alexandre	MOUGIN	8 647,86 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Bruno	PATRON	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Olivier	PAUCHON	18 397,44 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Pierre	PHILIP	18 397,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Christophe	PIERREL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Chantal	RAPIN	8 647,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Joël	REYNIER	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Paskale	ROUGON	18 397,44 €	0,00 €	27,90 €	0,00 €	0,00 €
M.	Gil	SILVESTRI	18 397,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Fabien	VALERO	2 429,10 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC